

Lo vîlhio dèvesâ

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **63 (1925)**

Heft 23

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

L'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



L'HUISSIER ET LA DZENELLIE

AN passa, la municipalité de Gremalion-la-vela avai décidà qu'è du lou premi avri, lei dzenellies saran einclliouse et cliaie que ne sarant pas clliouses sarant confiscaie et reindie contré on améinda dè 5 francs !

Jeannot l'hussier iré tserzi dè la surveillance et dè l'observachon dei z'ordrè de la municipalité.

On matin que la serveinté de la grante Julie apportà à medzi ài dzenellie, ein a trôva iena dè crevaie ; la portâi à la maison ein deseint à la maîtresse que volliavé fêrè onna farça à l'hussier quand farâi sa tornaie. Lou bravou hussier avai l'habitudè dé si soulâ devant dè fêrè son servici. Quand la serveinta a vu Jeannot arrevâ tot brelantant, l'a prâi la dzenellie crêvaie, l'ai a affatzi onna figalla à n'a crâpia et l'a posâie bein adrai su on tsiron dè baosâ dè tseuau, su la tser-raire, devant la maison de la Julie, et l'a ètâ sé catsi dein la grandze ein tenieint l'aotrou bet de la figalla.

Quand l'hussier l'est arrevâ vè la bita, l'a volthiu la preindre, mâ au moment dè mettré la man dessus, la serveinta terrivè la figalla et mon Jeannot tsi a plat su la baosâ.

Commein l'avai de la peina dè se relèva, la serventa que n'ètai pas méchinte a aidé à l'hussier po se redressé et l'a mime ména âo borni po le dépacotâ on pou.

Le pourro Jeannot ein a oïu dè tottè lei couleu, mâ l'a fei dei z'économies dè chopines, passeque c'est bein restâ trei dzo sein rechailli dè tsi li.

Mérine.

DEPART ET ARRIVÉE

QUELQU'UN nous disait un jour : « Quand on voit ces cyclistes courbés en deux sur leur machine, le nez dans le guidon, on a bien l'impression qu'ils travaillent au redressement de la race ».

C'est possible. On ne peut pas toujours se fier à l'apparence.

Loin de nous, certes, l'idée de faire le moindre tort aux sports, de quelque nature qu'ils soient, ni à ce que l'on est convenu d'appeler « l'éducation physique ». C'est dans les mœurs, dans les goûts, et les fervents sont même parvenus à convaincre les profanes à la nécessité de l'institution. Vous voyez que nous aurions mauvaise grâce de nous attaquer à si forte partie.

Mais nous croyons tout de même qu'on va un peu loin et qu'il y aurait sujet de modérer un peu ces « performances » ; de plus, peut-être serait-ce une mesure de prudence et de bienséance.

Nous nous souvenons d'avoir été entraîné par un ami — car, de nous-même, nous n'en aurions jamais eu l'idée — et comme simple spectateur, bien entendu, à un match cyclo-pédestre.

C'était, il y a deux ou trois ans, un dimanche de fin d'hiver ; le sol, à la campagne, tout au moins, était encore couvert de neige, d'une neige

fondante, d'aspect déplaisant. Le temps était maussade ; un vrai dimanche à passer les pieds sur les chenets.

Enfin, nous avions cédé à l'invite de notre ami : il fallait marcher. Nous avons marché. Nous sommes allés assister au départ. Ils étaient tous là, bien en forme, vêtus de leurs maillots de couleur rayés, le pied ferme sur la pédale, la main sur le guidon, l'œil vif, avec l'éclair que donne l'espoir du triomphe. Ils avaient, ma foi, bien bonne façon ; on était fier de cette belle jeunesse. Puis, au signal donné, ils partirent.

Nous, nous restâmes, comme bien vous pensez. Cela ne nous disait rien de suivre tous ces jeunes par monts et vaux.

— Pendant la course, allons prendre un verre, nous dit notre ami. Nous irons ensuite assister à l'arrivée.

La proposition était très acceptable et point du tout pour nous déplaire.

L'arrivée ! Ah ! parlez-nous en. Quel changement de décor avec le départ.

Les uns à la suite des autres, parfois deux de front, avec plus ou moins d'ardeur, nous vîmes défiler des gens à l'œil éteint, au visage, aux bras, aux mains, aux jambes, aux maillots souillés de sueur et de boue. L'un même, excusez le détail, dans le désir effréné de la victoire, n'avait pas eu le temps de se moucher. Vous voyez d'ici le tableau.

Tout de même !

J. M.

Ah ! ça... — Un de nos amis, en promenade dans la campagne, rencontre un paysan à qui il demande s'il n'y a pas un sentier qui abrège le chemin pour aller dans la localité où il se rendait.

— C'est sûr, Monsieur ; la voici justement, cette « courte ». Je vais aussi là-bas.

Quand ils eurent marché quelque temps, le paysan fait au citadin :

— Dites-voilà, Monsieur, n'auriez-vous pas soif, par hasard ? Y fait rude chaud.

— En effet, il fait chaud, nous boirons quelque chose en arrivant.

— D'accord, mais c'était là pour vous dire que j'ai là, dans ma poche, une bouteille de vin et un verre. C'est du vin de ma vigne. Y faut jamais s'embarquer sans avoir de quoi se sustenter un peu.

Ce vin était affreusement mauvais et notre ami, en le buvant, ne put réprimer une grimace.

— Oh ! d'accord, y n'est pas bien bon. Voyez-vous le tonneau à moi. Mais, tant pis, y faut bien le finir, ce vin ; on veut pourtant pas le perdre.

Arrivés au village, ils entrèrent au café et partagèrent un demi qu'offrit notre ami.

— Il est ma foi bien bon, dit le citadin, après l'avoir goûté.

— Fin bon, d'accord ! Mais aussi c'est du « vin d'auberge ».

IL Y A CENT ANS

LE numéro du 7 juin contient sous la rubrique « Annonces », les lignes suivantes :

« La Municipalité de Lausanne, profondément touchée de l'empressement avec lequel la population de la ville et celle d'une foule de communes éloignées, même de plusieurs lieues, sont accourues au foyer de l'incendie qui a failli détruire le plus bel édifice du canton, et avec lui une partie considérable de son chef-lieu, vient ici offrir un juste tribut de sa vive reconnaissance. Le narré qui suivra fera connaître et la grandeur du péril

et ce qu'ont offert de remarquable les secours qui ont été portés.

Le nombre des citoyens intrépides qui se sont exposés au danger le plus imminent, est trop grand pour qu'on puisse les signaler ici à la reconnaissance publique, mais ils sont connus de l'autorité, et ils doivent d'ailleurs trouver dans leur propre cœur, leur plus belle récompense. Cette reconnaissance est due aussi aux citoyens de tout âge, de tout sexe et de toute condition, qu'on a vus répondre au premier appel ; elle est due surtout aux citoyens des communes du district et de celle des districts voisins qui sont accourus avec une célérité telle que 17 pompes étrangères ont été en activité, et que plusieurs autres venant de fort loin sont arrivées au moment où leur service n'était plus nécessaire.

La Municipalité doit en particulier le témoignage de satisfaction le plus complet aux chefs de pompes et des files, pour l'activité et la présence d'esprit qu'ils ont déployées. Elle doit dire qu'elle a eu l'occasion de s'assurer du bon effet du nouveau règlement pour les cas d'incendie. Chacun sachant ce qu'il avait à faire, s'est tenu à sa place ; un calme vraiment admirable a régné, on n'entendait d'autre bruit que celui de la flamme, d'autres voix que celles des hommes qui avaient quelques ordres à donner.

En terminant ce témoignage général de sa reconnaissance, la Municipalité de Lausanne ne croit pas avoir besoin de rappeler à ses concitoyens, celle qu'ils doivent à cette Divine Providence qui ne cesse de répandre sur notre heureuse patrie ses plus précieuses faveurs, ce qui, tout en nous donnant aujourd'hui une leçon dont l'appareil a été aussi terrible, n'a voulu que nous ramener à des réflexions salutaires.

Après avoir ainsi remercié les dévoués citoyens qui avaient combattu l'incendie en en restreignant les effets, la Municipalité — ou la Feuille, simplement, car il n'y a pas d'indication à ce sujet — donne le « narré » de l'événement.

Dans la nuit du 23 au 24 mai, environ une heure et quart, à la suite de deux violents coups de tonnerre qui avaient été précédés d'un vent assez fort, la foudre éclatant une troisième fois, est tombée sur la barre de fer qui soutenait le pommeau de la flèche du chœur de la Cathédrale. A l'instant même la pièce de bois dans laquelle la barre de fer était plantée fut embrasée dans sa partie supérieure. Plusieurs personnes de divers quartiers que les premiers tonnerres avaient réveillées, virent paraître à l'extrémité de la flèche une petite flamme d'un rouge vif, qui présentait bientôt l'aspect d'un fanal dont l'éclat et le volume augmentaient à chaque instant. Le guet placé sur le clocher se hâta de donner l'alarme, mais malgré toute la promptitude avec laquelle les secours arrivèrent, l'élévation de la partie embrasée, la difficulté d'y arriver par l'escalier étroit qui conduit au-dessus du dôme, le temps nécessaire pour dresser les échelles, parvenir sur le faite du toit de la grande nef et y conduire les tuyaux des pompes permirent au feu de faire de tels progrès dans l'intérieur de la flèche, qu'il fallut renoncer à l'espoir de la sauver. Tous les soins durent se diriger sur les moyens de préserver la toiture de la grande nef, celles des petits dômes qui entourent le grand, et les maisons voisines. Des hommes (couvreurs, charpen-